

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

30 juin 2026

[Région Centre-Val de Loire] En 2025, le niveau de la sûreté nucléaire et de la radioprotection reste satisfaisant

À l'occasion de la parution du rapport sur l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection, la division d'Orléans de l'ASNR présente les conclusions des actions de contrôle menées en 2025 en région Centre-Val de Loire.

Action de l'ASNR en région Centre-Val de Loire

En 2025, l'ASNR a réalisé **160 inspections** en Centre-Val de Loire, dont 108 dans les installations nucléaires des sites EDF de Belleville-sur-Loire, Chinon, Dampierre-en-Burly et Saint-Laurent-des-Eaux, 39 dans le nucléaire de proximité, 7 sur le thème du transport de substances radioactives et 6 concernant des organismes ou laboratoires agréés.

L'ASNR a par ailleurs assuré **26 journées d'inspection du travail** dans les 4 centrales nucléaires de la région.

En 2025, **11 événements significatifs classés au niveau 1** de l'échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques (échelle INES) et **1 événement classé au niveau 2** de l'échelle ASN-SFRO ont été déclarés.

Centrale nucléaire de Belleville-sur-Loire

L'ASNR considère que les performances de la centrale nucléaire de Belleville-sur-Loire rejoignent l'appréciation générale portée sur les centrales d'EDF en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et de protection de l'environnement.

S'agissant de la **sûreté nucléaire**, la conduite des installations et la rigueur en salle de commande sont jugées satisfaisantes. Cependant, les performances en matière de maintenance des installations sont en dégradation. Plusieurs insuffisances ont été relevées dans la préparation et la réalisation des activités et des défauts dans la réalisation des activités de maintenance ont été détectés.

Sur le plan de la **radioprotection**, les performances restent stables. Les contrôles réalisés ont permis de constater le bon déploiement du plan d'action visant à renforcer les fondamentaux de la radioprotection.

En matière de **protection de l'environnement**, la gestion des effluents et la surveillance des rejets sont jugées satisfaisantes. L'ASNR souligne positivement la réalisation des premiers travaux de rénovation de la station de production d'eau déminéralisée. Cependant, des améliorations sont attendues sur le pilotage de la nouvelle installation destinée au traitement des légionnelles et des amibes.

Centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly

L'ASNR considère que les performances de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly en matière de sûreté nucléaire sont en retrait par rapport à l'appréciation générale portée sur les centrales nucléaires d'EDF. En revanche, les performances en matière de protection de l'environnement se distinguent favorablement, tandis que celles en radioprotection la rejoignent.

L'ASNR considère que les résultats en matière de **sûreté nucléaire** se sont dégradés en 2025, notamment dans le domaine de la conduite normale des réacteurs. Les actions du plan de rigueur en matière de conduite déployé depuis 2023 doivent désormais être assimilées et déclinées sur le terrain par l'ensemble des intervenants. L'ASNR souligne néanmoins positivement les améliorations significatives sur la gestion du risque incendie.

Sur le plan de la **radioprotection**, les résultats sont en amélioration par rapport à 2024. Cependant, des progrès restent attendus dans la réalisation des contrôles radiologiques sur les matériels de sortie de zone contrôlée et dans la gestion des balisages des zones orange.

En matière de **protection de l'environnement**, les performances se sont maintenues à un niveau satisfaisant, notamment concernant la gestion du risque microbiologique, la gestion des rejets en cuivre et zinc dans les effluents liquides et la gestion des déchets. Toutefois, le site doit poursuivre ses travaux pour améliorer la gestion du confinement des substances dangereuses.

Site de Chinon

Centrale nucléaire de Chinon

L'ASNR considère que les performances de la centrale nucléaire de Chinon rejoignent l'appréciation générale portée sur les centrales d'EDF en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et de protection de l'environnement.

S'agissant de la **sûreté nucléaire**, les résultats sont stables. Les performances dans la conduite des réacteurs et la gestion des essais périodiques sont jugées satisfaisantes. Si la gestion du risque incendie est en progrès, l'appropriation et la préparation des activités doivent être améliorées. Par ailleurs, le site a montré une bonne maîtrise de la conduite des installations lors de l'arrivée massive d'algues dans la Loire à la fin de l'été 2025. L'ASNR reste néanmoins vigilante à la prise en compte du retour d'expérience de cet événement par EDF.

Sur le plan de la **radioprotection**, les performances sont en légère baisse. Des améliorations sont attendues sur la gestion du confinement des matières radioactives et la réalisation des tirs radiographiques.

En matière de **protection de l'environnement**, les performances sont jugées **satisfaisantes**. La centrale nucléaire maîtrise ses rejets et le confinement des substances dangereuses liquides. Cependant, des efforts sont attendus dans la gestion des déchets, notamment en ce qui concerne le respect des conditions d'entreposage, la traçabilité des opérations, ainsi que la cohérence entre les procédures internes et les pratiques sur le terrain.

Réacteurs A1, A2 et A3 en démantèlement et Atelier des matériaux irradiés (AMI)

L'ASNR considère que le niveau de sûreté des installations nucléaires en démantèlement de Chinon est satisfaisant dans l'ensemble, mais en dégradation par rapport à 2024.

La gestion des déchets, du risque inondation externe et le transport de substances radioactives sont maîtrisés dans l'ensemble.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

30 juin 2026

Néanmoins, des améliorations sont attendues dans la surveillance des intervenants extérieurs, la gestion et le suivi de chantiers ainsi que sur la réalisation et le suivi des contrôles et essais périodiques.

Site de Saint-Laurent-des-Eaux

Centrale nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux

L'ASNR considère que les performances de la centrale nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux rejoignent l'appréciation générale portée sur les centrales d'EDF en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et de protection de l'environnement.

Dans le domaine de la **sûreté nucléaire**, les performances se sont améliorées, avec notamment des progrès dans la rigueur de la surveillance de la salle de commande, la gestion du risque incendie, ainsi que la caractérisation et le traitement des anomalies. L'année 2025 a été marquée par la réalisation de la 4^{ème} visite décennale du réacteur 1.

Sur le plan de la **radioprotection**, les résultats globaux restent fragiles, malgré une baisse du nombre d'événements significatifs. Des améliorations restent attendues sur la préparation des chantiers et le suivi de la propreté radiologique des locaux.

En matière de **protection de l'environnement**, les performances se sont dégradées en 2025, même si les rejets liquides et gazeux restent maîtrisés. Des efforts sont attendus sur la gestion des gaz fluorés, la déchetterie du site et la prise en compte des risques non radiologiques.

Réacteurs A1 et A2 en démantèlement

L'ASNR considère que le niveau de sûreté des réacteurs de Saint-Laurent-des-Eaux A (A1 et A2) est satisfaisant.

Une bonne tenue générale des locaux et des chantiers a été constatée ainsi qu'une bonne maîtrise des risques liés à l'inondation. Cependant, si la gestion des contrôles et essais périodiques est jugée satisfaisante, des efforts sont nécessaires pour garantir la mise à jour de certaines procédures internes.

Projet de petit réacteur modulaire à Savigny-en-Véron

La société Newcleo envisage la construction :

- d'un petit réacteur modulaire refroidi au plomb à Savigny-en-Véron (Indre-et-Loire) ;
- d'une usine de fabrication de combustible MOX à Pont-sur-Seine et Marnay-sur-Seine (Aube).

La demande d'avis de l'ASNR sur les options de sûreté du petit réacteur modulaire a été déposée par Newcleo en décembre 2025. En 2026, un débat public est organisé de manière conjointe pour les deux projets sous l'égide de la Commission nationale du débat public.

Domaine médical

En 2025, la radioprotection dans le secteur médical se maintient à un niveau satisfaisant, comparable aux années précédentes. Ce constat doit toutefois être nuancé au regard de fragilités récurrentes constatées pour l'ensemble des domaines liés aux fragilités récurrentes.

En radiothérapie, les principes fondamentaux de la sécurité sont en place et les démarches de **gestion de la qualité et de gestion des risques sont matures**. Des difficultés persistent néanmoins dans la réalisation du retour d'expérience et l'analyse de risques lors de changements techniques ou organisationnels.

En curiethérapie, les inspections confirment une bonne prise en compte des règles de radioprotection, notamment en matière d'appropriation des systèmes de gestion de la qualité. **Le maintien de l'activité de curiethérapie constitue un défi majeur**, en raison des ressources et

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

30 juin 2026

compétences spécifiques requises et des difficultés persistantes de recrutement.

En médecine nucléaire, la situation est **satisfaisante bien que contrastée**. L'appropriation des enjeux de radioprotection sur l'ensemble de la chaîne, pour le patient et son entourage, les professionnels, le public et l'environnement, constitue un sujet de vigilance pour l'ASNR. Des marges de progression subsistent par ailleurs sur la sécurisation des processus d'administration des médicaments, la gestion des effluents et des déchets, ainsi que la formation et l'habilitation des professionnels.

Dans le domaine des **pratiques interventionnelles radioguidées (PIR)**, la situation progresse du point de vue de la radioprotection mais reste marquée par des disparités entre les **services d'imagerie interventionnelle** et les **blocs opératoires**.

En scanographie, les inspections révèlent une bonne prise en compte des exigences de radioprotection des travailleurs et des patients, grâce à une **organisation de la radioprotection jugée robuste et globalement satisfaisante en matière de moyens dédiés**.

Domaine industriel, vétérinaire et de la recherche

En 2025, l'état de la radioprotection dans les domaines industriel, vétérinaire et de la recherche reste contrasté, avec des améliorations observées dans plusieurs secteurs mais des écarts persistants selon les activités, les organisations et les moyens mis en œuvre.

En radiographie industrielle, si les exigences sont majoritairement respectées, l'ASNR alerte sur des failles récurrentes de signalisation sur les chantiers, sur la qualité hétérogène des dossiers techniques qu'elle est amenée à instruire ainsi que sur la préparation des chantiers et la coordination entre donneurs d'ordre et entreprises de radiographie.

Dans le domaine vétérinaire, le recours à des organismes externes pour la radioprotection ne doit pas conduire à une dilution des responsabilités.

Dans les laboratoires de recherche, des améliorations dans la mise en œuvre de la radioprotection sont à noter, **malgré des fragilités récurrentes** sur la gestion des déchets et la mise en œuvre du programme de vérifications.

La division d'Orléans de l'ASNR assure la mise en œuvre des missions de contrôle sur le terrain pour toutes les installations et activités nucléaires en région Centre-Val de Loire. Elle instruit les demandes d'autorisation, vérifie la conformité à la réglementation relative à la sûreté nucléaire, à la radioprotection, à la gestion des équipements sous pression ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Elle assure également l'inspection du travail dans les centrales nucléaires.

En cas d'urgence radiologique, elle assiste les préfets dans la protection des populations et participe à la préparation des plans d'urgence. Elle est aussi active dans l'information du public, notamment via les CLI, et entretient des liens avec les médias, élus, associations, exploitants et autorités locales.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

30 juin 2026

Contact presse territoriale :

Evangelia Petit

01 46 16 41 42

evangelia.petit@asnr.fr

Contact presse nationale :

Pascale Portes

01 58 35 70 33

pascale.portes@asnr.fr

Agence Bona fidé

Edgar Borrits

06 51 37 83 59

eborrits@bonafide.paris

L'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection est une autorité administrative indépendante créée le 1er janvier 2025.

L'ASNR assure, au nom de l'État, le contrôle des activités nucléaires civiles en France et remplit des missions d'expertise, de recherche, d'appui aux autorités en situation d'urgence radiologique, de formation et d'information des publics.

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :

